

Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017 à Berne

Motion des délégués de l'Église évangélique-réformée du canton de Saint-Gall relative au mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes

Proposition

Le Conseil de la FEPS est chargé, en consultation avec les œuvres protestantes PPP (Pain pour le prochain), EPER (Œuvre d'entraide des Églises protestantes de Suisse), Mission 21 et DM-échange et mission, de vérifier la clé de répartition des fonds collectés par PPP au profit des œuvres et de clarifier le mandat de PPP en tant qu'organe de collecte des œuvres protestantes.

Rapperswil-Jona, le 5 septembre 2017

Les délégués de l'Église évangélique-réformée du canton de Saint-Gall
Heinz Fäh, Martin Schmidt, Barbara Damaschke-Bösch

Explication

En Suisse, le marché des dons aux organisations caritatives est âprement disputé. C'est aussi dans ce contexte qu'évoluent les œuvres protestantes et leurs organisations partenaires.

Il est aujourd'hui impératif que les tâches soient clairement réparties et que le calendrier des thèmes traités, la recherche de fonds et la communication soient gérés en mode coopératif afin d'assurer aux projets un degré d'efficacité élevé et de maintenir les coûts généraux aussi bas que possible. Une telle coopération n'existe encore que partiellement entre les quatre œuvres protestantes.

PPP est une fondation de la Fédération des Églises protestantes de Suisse. Le règlement de fondation énumère à qui PPP met des fonds à disposition : « a) elle [la fondation] collecte des fonds pour des projets de développement et programmes de l'Entraide Protestante Suisse EPER, des œuvres missionnaires et d'autres organisations proches de la Fédération des Églises protestantes de Suisse ».

Toutefois, depuis des années, PPP affirme de manière marquée son propre profil. En tant qu'organisation de développement, PPP « s'engage au Nord comme au Sud pour une transition vers de nouveaux modèles agricoles et économiques » (selon le site Internet de PPP). Par son contenu, la sensibilisation critique du public à ces thèmes fait indubitablement partie de ce que les Églises doivent soutenir. Cette approche de PPP rejoint largement celle de Public Eye (anciennement Déclaration de Berne). De nouveaux partenaires et de propres projets au Sud sont donc soutenus. Or l'EPER et les œuvres missionnaires, comme leurs partenaires ecclésiaux, poursuivent par leur travail des objectifs prioritaires différents.

La nouvelle clé de répartition des fonds collectés par PPP, utilisée depuis 2015 pour les œuvres partenaires protestantes, a réduit considérablement les sommes perçues par l'EPER, M21 et DM, au point de menacer notamment l'existence des œuvres missionnaires.

Les œuvres ne parvenant semble-t-il pas à se mettre d'accord, le Conseil doit être chargé de conduire les négociations entre elles, de clarifier leurs rôles et de renégocier la clé de répartition.